



**SYNDICAT FRANCIEN
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE**

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

LA CFDT OBTIENT DES PRIMES POUR TOUS !

**Concernant
la mobilité
géographique,
les collaborateurs
concernés
bénéficieront des
mesures négociées
et inscrites dans le
Pacte Social.**

**La CFDT peut vous
transmettre l'accord
d'accompagnement
social global et
vous aider à le faire
appliquer.**

**En cas de besoin,
contactez un
représentant CFDT.**



Adhérez en ligne

CFDT SF3C
23 rue d'Alleray 75015 Paris
Tél : 01 40 29 82 00
Fax : 01 40 29 82 10
contact@cfdfs3c.org
www.cfdfs3c.org



Dès l'annonce de la fusion des 3 DEX en IDF, la CFDT a revendiqué l'ouverture de négociations pour un accord d'accompagnement social à l'échelle de l'Île de France. Lors des CTN, des CHSCT locaux, les représentants CFDT ont bataillé pour garantir vos conditions de travail.

Plusieurs rencontres en bilatérales puis en plénières ont permis d'enrichir le projet initial même si nous avons régulièrement dénoncé ce calendrier contraint.

La plupart de nos exigences ont été obtenues, dont l'existence d'une prime pour tous, la CFDT validera cette accord en apposant sa signature pour permettre à l'ensemble des Postiers des DEX Est, Ouest et Paris impacté par le projet de bénéficier des mesures négociées, mais demeurera extrêmement vigilante.

La CFDT participera également aux commissions de suivi pour s'assurer du respect des engagements mais aussi pour accompagner les collègues qui n'ont pas obtenus satisfaction.

Tous les Postiers affectés au 9 juillet 2021 à une équipe des Directions supports de l'une des 3 DEX sont concernés par cet accord.

Les principales mesures d'accompagnement financier :

■ MESURES FINANCIÈRES : classe 1 au groupe A

Mobilité fonctionnelle	Montant en Euros
Mobilité vers une fonction prioritaire en établissement	5000 €
Mobilité vers une autre filière support	2000 €
Élargissement du périmètre géographique	1800 €
Mission de tutorat	150 € par mois, 12 mois max
Indemnité liée à l'impact du projet pour ceux qui ne sont pas éligibles aux autres primes	300 €

Pour la CFDT, l'aspect financier n'apparaît pas comme la priorité d'un tel projet mais permet de reconnaître et de valoriser les efforts consentis par chacun. Aussi, face aux premiers montants proposés par la Direction, la CFDT a agi afin de revoir à la hausse certaines primes. En effet, dans la VO, les montants proposés par la DEX étaient très inférieurs et il n'y avait rien de prévu pour les personnes dont le périmètre géographique n'évoluait pas.

Avec l'accord, tout le monde percevra au minimum 300€, et de nombreux collaborateurs sont éligibles aux 1800 € obtenus par la CFDT pour l'élargissement des périmètres géographiques.

La CFDT continuera à batailler, avec nos élus dans les CHSCT, pour garantir vos conditions de vie au travail tout le temps qu'il le faudra. Nous resterons vigilants jusqu'à ce que chaque agent concerné ait trouvé une place pérenne et valorisante. La question de la charge de travail dans un contexte de périmètres géographiques qui évoluent fortement pour la plupart de nos collègues est au cœur de nos débats dans les CHSCT.